Chapeiry

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAPEIRY - 74540
Séance du 07/07/2026

Délibération n°40/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le : huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Chapeiry dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CHARLES François, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : le 07/07/2026

PRESENTS :
AGUETTAND-PIEMONTAIS Chantal
AGUETTAND-PIEMONTAIS Julien
BERTHET David
BIBOLLET Benoît
CHARLES François
COSTER Mathieu
COURENQ-THOMAS Julie
DALEX Jeremy
GERMAIN Marie-Jeanne
GURCEL Virginia
HIERSO Georges
LAPERRIERE Véronique
REDOUX-DUMERMUTH Chantal

ABSENTS :
PELLISSIER Stéphane
BETEND Claire

Ont donné pouvoir : BETEND Claire à CHARLES François

SECRÉTAIRE DE SÉANCE Madame REDOUX-DUMERMUTH Chantal

Approbation d'une convention avec le CCAS Rumilly

Epicerie solidaire – année 2026

OBJET . Approbation d'une convention avec le CCAS Rumilly afin de soutenir le fonctionnement de l'épicerie solidaire – année 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la convention de partenariat approuvée le 20 avril 2026 par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Rumilly relative au fonctionnement de l'épicerie solidaire « Jeanne Burdin »,

Considérant que l'Epicerie Solidaire Jeanne BURIDN, gérée en partenariat entre la Croix-Rouge et le CCAS de Rumilly répond à des besoins croissants d'aide alimentaire et d'accompagnement social sur le territoire de l'Albanais,

Considérant l'intérêt pour les habitants de la commune de pouvoir bénéficier de ce service solidaire de proximité,

Madame L'Adjointe au Maire présente la proposition du CCAS de Rumilly d'associer les communes et CCAS du territoire au financement de ce dispositif à hauteur minimale de 0,50 € par habitant pour l'année 2026, et propose que la commune participe à ce dispositif en approuvant le projet de convention ci-joint,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

- **D'approuver** la convention de partenariat à intervenir avec le CCAS de Rumilly pour l'année 2026 relative au fonctionnement de l'épicerie solidaire « Jeanne Burdin » ;
- **De fixer** la participation de la commune de Chapeiry à 0,50 € par habitant, soit un montant total de : 984 x 0,50 = 492 € pour l'année 2026, conformément aux modalités prévues par la convention ;
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document afférent ;
- **De prévoir** les crédits correspondants au budget ;

La délibération est adoptée à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme

Madame la secrétaire de séance
Chantal REDOUX-DUMERMUTH

Monsieur le Maire,
François CHARLES

